



## Saint Michel veille sur ses petits anges

En juin 1971, trois conseillères municipales, Mme Coulomb, Mme Porthault et Melle Guérault, sont chargées d'étudier la création d'une crèche, dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps au sein de la classe laborieuse cosnoise.

Les 18 et 19 juin, une grande enquête est lancée pour connaître les besoins de garde d'enfants et le profil socio-professionnel des parents intéressés. 475 questionnaires sont retournés à la mairie : 86 % des réponses émanent d'ouvrières et d'employées, 65 % de femmes de moins de 30 ans.

Le 28 juin, le conseil municipal décide d'ouvrir une crèche provisoire dans les locaux de la clinique Saint-Michel, qui vient de fermer ses portes.

*Régional de Cosne, 19 juin 1971*

**En vue de l'ouverture  
d'une crèche municipale**

Toutes les mamans qui seraient intéressées par l'ouverture d'une crèche municipale, sont invitées à se présenter en Mairie le **Samedi 19 Juin** entre 9 et 12 h. et de 14 à 17 h.

A défaut de pouvoir se présenter elles-mêmes, il serait désirable qu'elles écrivent en précisant les noms et âges des enfants qu'elles auraient éventuellement à faire garder à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Cette consultation permettra aux services de la Mairie de connaître les futurs besoins auxquels la Municipalité s'efforcera de donner la meilleure suite possible.



Toutefois, les bâtiments ne sont pas parfaitement adaptés à cette nouvelle destination : les normes spécifiques ne peuvent pas être respectées et l'aire de jeu est trop exigüe ; aussi est-il également décidé de construire une crèche neuve et de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales.

Le 17 décembre 1971, la municipalité rachète les bâtiments de l'ancienne clinique aux sœurs de l'Immaculée Conception.

La crèche provisoire obtient un agrément pour accueillir 34 enfants jusqu'à 2 ans. Suite à un contrat passé avec la congrégation, la direction en est confiée à sœur Marie-Georgina, infirmière diplômée d'Etat, en attendant l'arrivée d'une puéricultrice.

**Personnel en 1972** : Encadrement et soins : 2 auxiliaires de puériculture, 1 religieuse, 5 femmes de service  
Service : 1 religieuse et 3 femmes de service  
Médecins rattachés : docteurs Coulomb et Botté

# « Portes ouvertes » à la crèche municipale



A la suite d'un référendum lancé par la municipalité cosnoise, 227 personnes s'étaient déclarées être favorables à l'ouverture d'une crèche.

Ces réponses émanaient de jeunes mamans.

La création de cet établissement a donc été décidée dans les locaux de l'ancienne clinique Saint-Michel qui avait fermé ses portes le 1<sup>er</sup> juillet. En trois mois, grâce aux services techniques de la mairie, tout a été transformé et la crèche est prête à accueillir ses petits pensionnaires à partir du 3 janvier.

Afin de faire connaître les installations à tous ceux que cela intéresse, une opération « portes ouvertes » avait été décidée lors du dernier Conseil municipal, elle a eu lieu hier.

Auparavant, une visite officielle s'était déroulée mercredi soir. Y assistaient M. Laurette, sous-préfet de Cosne et Mme ; M. Naberis, maire et Mme ; M. le docteur Des Etages, conseiller général ; MM. Poitreneau, Bailly et Botte, adjoints au maire ; Mm<sup>es</sup> Coulomb et bon nombre de ses collègues du Conseil municipal ; M. Galopin, secrétaire général de la sous-préfecture.

## MODERNE FONCTIONNELLE ET AGREABLE

Cette crèche est faite pour accueillir 34 enfants. Il apparaît comme certain que dans un proche avenir il sera nécessaire d'en construire une autre. L'ancienne clinique est méconnaissable et l'on peut dire que les promoteurs ont profité au maximum des locaux



Lors de la visite de la crèche municipale, les personnalités et particulièrement Mme Laurette ont admiré les installations fonctionnelles et agréables.

existants et que rien n'a été laissé au hasard en ce qui concerne la sécurité des enfants : portes anti-pince-doigts, barrières de protection ; etc...

Tout d'abord il y a la pièce d'entrée où l'enfant est déshabillé et revêtu de linge appartenant à la crèche, dans chaque chambre d'une clarté remarquable, sur chacun des petits lits se trouvent de petits jouets et un vêtement, genre combinaison, de couleurs différentes.

Une aile du bâtiment sera réservée aux grands, l'autre aux moyens et aux tout-petits, sans aucun rapport entre eux. Deux petites salles de bains sont installées, une salle pour se changer, des salles de jeux, une terrasse pour l'été et une cour intérieure mise à la disposition de la crèche par la Communauté religieuse, propriétaire du bâtiment où il y aura des tricycles, des bacs de sable, pour le plein air, aux beaux jours.

Tout l'ensemble est d'un entretien très facile.

Un isolement obligatoire avait été demandé par la préfecture afin

d'y mettre les petits qui seraient malade. Cette pièce a été réalisée avec un escalier de service permettant l'évacuation de l'enfant sans qu'il puisse avoir de contact avec les autres.

Le personnel comprendra deux religieuses, la Mère supérieure, sœur Georgina, qui a passé de nombreuses années dans un service de maternité, et sœur Marie-Raymonde, qui a exercé dans une pouponnière, une éducatrice et trois employées laïques. C'est-à-dire que chacune aura six enfants à sa charge.

Les « pensionnaires » sont acceptés à partir de l'âge de 8 semaines jusqu'à ce que leurs mamans puissent les conduire à l'école maternelle, c'est-à-dire, deux ans, deux ans et demi. La crèche sera ouverte du lundi au samedi, de 6 h. 45 à 19 heures.

## DES FELICITATIONS

Toutes les personnes ayant visité les installations ont été enchantées et M. Laurette, sous-préfet, ainsi que M. Naberis, maire, ont adressé de vives félicitations à Mme Coulomb, animatrice n° un de cette crèche ainsi qu'à Mme Porthault et à Mlle Guérault, qui lui ont été d'une aide précieuse, sans oublier les services techniques municipaux. La municipalité peut, à juste titre, être satisfaite de cette réalisation appelée à rendre de très grands services aux jeunes mamans qui vont chaque jour à leur travail.

A signaler qu'il y a encore quelques places de disponible. En sera-t-il de même lundi prochain jour de l'ouverture ? Cela nous semble quelque peu problématique, aussi nous pensons que les retardataires ont le plus vif intérêt à aller se faire inscrire dès maintenant.

*La Montagne, 31 décembre 1971*

La crèche Saint-Michel ouvre ses portes le 3 janvier 1972, après des travaux d'aménagement réalisés par les services techniques municipaux.

Elle remporte un franc succès et le bilan de la première année d'ouverture est tout à fait positif : 303 enfants accueillis, 5130 journées de garde comptabilisées.

**Locaux :** Entrée côté rue du Bourgirault

Au rez-de-chaussée : accueil, bureau de la directrice, salle des déshabillages, office, cuisine, réfectoire du personnel, buanderie, lingerie, local pour landaus, solarium et cour

Au 1<sup>er</sup> étage :

Section des grands et des moyens : réfectoire, 2 salles de jeux, salle de propreté, 4 dortoirs, salle d'isolement (pour enfants malades)

Section des petits : 2 dortoirs, biberonnerie, salle de propreté, solarium, salle d'allaitement maternel

## La Crèche municipale a ouvert ses portes

En trois mois, les services municipaux sous la direction de M. Desmaret, ont métamorphosé la clinique Saint-Michel en une crèche très accueillante.

Comme ont pu le constater les visiteurs pendant l'opération « portes-ouvertes », l'ancienne clinique est méconnaissable et l'on peut dire que les promoteurs ont profité au maximum des locaux existants et que rien n'a été laissé au hasard en ce qui concerne le confort et la sécurité des enfants : portes anti-pince-doigts, barrières de protection, etc... Les chambres sont très gaies, très claires et parfaitement équipées.

Une aile du bâtiment sera réservée aux grands, l'autre aux moyens et aux tout-petits, sans aucun rapport entre eux. Deux petites salles de bains sont installées, une salle pour se changer, des salles de jeux, une terrasse pour l'été et une cour intérieure où il y aura des tricycles, des bacs de sable, pour les beaux jours.

Un isolement obligatoire avait été demandé par la Préfecture afin d'isoler les petits qui seraient malades. Cette pièce a été réalisée avec un escalier de service permettant l'évacuation de l'enfant sans qu'il puisse avoir de contact avec les autres.

Le personnel comprendra : deux religieuses, la Mère supérieure, sœur Georgina (qui a passé de nombreuse année dans un service de maternité), et sœur Marie-Raymonde, qui a exercé dans une pouponnière ; une éducatrice et trois employées. C'est-à-dire que chacune aura six enfants à sa charge.

Les pensionnaires sont acceptés à partir de l'âge de 8 semaines jusqu'à ce que leurs mamans puissent les conduire à l'école maternelle, c'est-à-

dire, deux ans, deux ans et demi. La crèche sera ouverte du lundi au samedi, de 6 h. 45 à 19 h.

### COMPLIMENTS

Toutes les personnes ayant visité les installations ont été enchantées et M. Launette, sous-préfet, ainsi que M. Nabéris, maire, ont adressé de vives félicitations à Mme Coulomb, animatrice n° un de cette crèche ainsi qu'à Mme Porthault et à Mlle Guéraud, qui lui ont été d'une aide précieuse, sans oublier les services techniques municipaux. La municipalité peut, à juste titre, être satisfaite de cette réalisation appelée à rendre de très grands services aux jeunes mamans qui vont chaque jour à leur travail.

*Régional de Cosne,  
8 janvier 1972*

A partir de décembre 1974, la direction est confiée à une puéricultrice, Mme Gravelet ; elle est secondée par la sœur Marie-Georgina.

## La nouvelle crèche a ouvert ses portes

La nouvelle crèche municipale installée rue Sadi-Carnot, non loin de l'endroit où se trouvaient les anciens gazomètres de G.D.F., a ouvert ses portes le 2 janvier. Sa construction avait débuté en octobre 1976.

En tout, l'édifice aura coûté 130 millions de centimes, financé par la Caisse d'Allocations familiales (436.000 F), le ministère de la Santé (450.000 F), une autre subvention du ministère au titre de la fusion des communes (267.000 F), et un emprunt communal de 130.000 F.

Cette nouvelle crèche fonctionnelle remplace celle qui fonctionnait durant six ans dans les locaux de l'ancienne clinique St-Michel, rue St-Jacques, lesquels n'étaient pas particulièrement adaptés à cet usage.

Le 26 déc., une équipe d'employés municipaux, sous la direction de MM. Desmaret et Le Cunff, a effectué le déménagement de l'ancienne crèche et le transport du matériel qui doit être réutilisé dans les locaux flamboyants neufs de la rue Sadi-Carnot.

Soixante enfants de 8 semaines à 3 ans, seront accueillis dans le nouvel établissement, au lieu de trente-sept (de 8 semaines à 2

ans) dans l'ancien.

Aussi le personnel a-t-il été augmenté : deux puéricultrices au lieu d'une jardinière d'enfant, et onze auxiliaires au lieu de huit, assisteront la directrice, Mlle Gravelet (qui avait succédé en décembre 1974 à Sœur Georgina).

Les prix de journée sont calculés en fonction du quotient familial. Approuvés récemment par le Conseil municipal, ils se situent entre 15 et 30 F :

Quotient familial inférieur à 800 F : 15 F.

entre 801 et 1.000 F : 17 F

entre 1.001 et 1.200 F : 19 F

entre 1.201 et 1.400 F : 21 F

entre 1.401 et 1.600 F : 23 F

entre 1.601 et 1.800 F : 25 F

entre 1.801 et 1.950 F : 26 F

entre 1.951 et 2.100 F : 27 F

entre 2.101 et 2.250 F : 28 F

au-dessus de 2.251 F : 30 F.

Agréablement fleurie par les parents municipaux, la crèche de Cosne est désormais des plus accueillantes, et son accès est rendu plus aisé. Nul doute qu'elle rendra d'éminents services à de nombreuses mères de famille.

Les sœurs de l'Immaculée Conception quittent la ville le 31 juillet 1975 et sont remplacées par du personnel laïc.

Parallèlement, le projet de construction d'une crèche municipale rue Sadi-Carnot suit son cours. Le bâtiment flamboyant neuf ouvre ses portes le **2 janvier 1978**.

Quant à l'ancienne clinique, elle est vendue en décembre 1991 à la SCI... Saint-Michel !

*Régional de Cosne, 8 janvier 1978*



**Sources Archives de Cosne :**

**1 W 26 à 28 – Aménagement d’une crèche dans l’ancienne clinique Saint-Michel, 1971-1978**